

Info-pêche No 59

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 03/2011

| | |
|-------------|---|
| Page 1 | Editorial : gestion patrimoniale |
| Page 2 | Nouvelles de la CP : une nouvelle rubrique pour vous tenir informés |
| Page 3 | P'tites nymphos : fidèles au poste, à lire absolument |
| Pages 4 - 5 | Statistiques «rivières» 2009 : truites en baisse, perches en hausse |
| Pages 6 - 7 | Questions sur la gestion de l'Allondon à JD Pilotto |
| Pages 8 - 9 | Arc-en-ciel : résumé des rapports ECOTEC et GREN |
| Page 10 | Observer les poissons : Pierre Baumgart s'intéresse aux poissons ... pour les dessiner |
| Page 11 | Nouvelles de la FSP : les infos importantes de notre Fédération nationale |
| Page 12 | Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP |

Editorial

Patrimonial ... on vous dit !!

A l'AGSP nous nous battons depuis des années pour que soit adoptée une gestion patrimoniale de cette magnifique rivière (idem pour la Versoix !). Suite à la pollution catastrophique de 2001, l'Allondon a été repeuplée à 5 reprises avec des alevins de truite fario (plus de 230'000 pré-estivaux). Après une reprise timide, les pêches électriques de contrôle montrèrent dès 2004 une augmentation réjouissante des populations.

Mais à l'automne 2007, quelques «pêcheurs» ont bafoué le plan de repeuplement validé par la Commission de la Pêche en achetant et en déversant clandestinement sur le secteur limitrophe de l'Allondon, plusieurs

centaines de truites fario de mesure, soi disant pour contribuer à la reproduction «naturelle» dans la rivière. Résultat : ces poissons ont été en grande partie capturés durant la saison 2008 alors que les survivants ont très probablement dévalé le cours d'eau pour disparaître dans le Rhône...

Heureusement, une action autrement plus durable a abouti en janvier 2010 au raccordement des eaux usées du Pays de Gex à la STEP du Bois de Bay. L'amélioration de la qualité de l'eau ne s'est pas faite attendre. La bataille est loin d'être gagnée, mais cette action nous montre la véritable voie à suivre pour faire revivre une pêche de qualité dans l'Allondon.

Maxime Prevedello - vice-président AGSP



AXA - Winterthur Assurance

Quai du Seujet 12

Agence Principale du Sujet

Case postale 5345

1211 Genève 11

Claude-Alain Neury - Agent principal

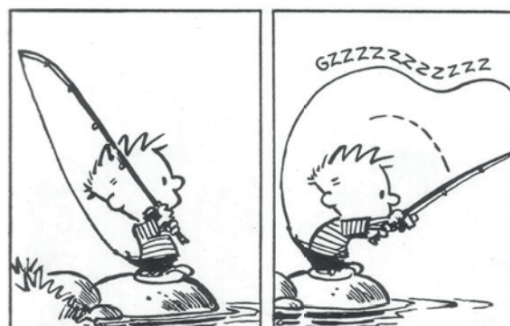
Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00

Assurances toutes branches :

Choses - RC - Véhicule - Ménage -

Epargne - Risque - Bâtiment



Les nouvelles de la Commission de la Pêche

Décembre 2010

Le chenal d'accès des barges à la Jonction doit être drainé pour permettre le passage de la barge qui évacue les ordures de la ville vers l'usine d'incinération des Cheneviers. Des analyses ont montré qu'il y a beaucoup plus de sable que de gravier à draguer. Il n'en demeure pas moins, et c'est un souhait de la commission de la pêche, que le gravier dragué soit déposé sur des frayères potentielles au Quai des Saules et dans la zone de Sous-Cayla.

En accord avec la DGNP, la DGEau et la Ville de Genève, **deux pontons en bois** d'environ 30 mètres de long seront construits sur les deux rives du Rhône à l'aval du Pont Sous-Terre. En rive gauche, il sera placé le long de la berge, tandis qu'en rive droite il sera situé à quelques mètres du bord. Il sera possible d'y pêcher.

Repeuplements en 2010: 2,5 tonnes de poissons de mesure devaient être immergées dans le Rhône et l'Arve urbains ainsi que dans les petits cours d'eau dégradés. En réalité, ce sont 3,5 tonnes qui ont été déversées. 25'000 truites farios de 1 an ont également été remises à l'eau. Seuls 3'000 alevins de truite lacustre ont été remis (au lieu des 15'000 prévus) en raison de problèmes d'approvisionnement. La DGNP rappelle que dans l'Allondon et la Versoix, on souhaite favoriser une souche rustique se reproduisant naturellement.

Sur l'Allondon, les **suivis piscicoles** montrent que 2/3 des poissons ayant la mesure sont prélevés chaque année. La DGNP annonce qu'un effondrement du nombre de truites pêchées s'est produit en 2009 (moins 68% !!!). Plusieurs facteurs expliquent ce résultat, mais il y a dans l'Allondon un vrai problème de gestion qui pénalise tous les pêcheurs. D'après la DGNP, une limitation du nombre de prise par pêcheur et par année est intéressante car elle ne toucherait qu'un nombre très restreint de pêcheurs. Toujours selon la DGNP, des mesures conservatrices paraissent nécessaires. Une sous-commission se réunira pour discuter du repeuplement en 2011.

Monsieur Wisard fait le point sur les **contrats rivières transfrontaliers** car plusieurs arrivent à échéance. Sur le bassin de l'Allondon, le travail effectué sur les fontaines et le réseau séparatif ne permet pas actuellement de restituer de l'eau à la rivière. La pollution du Roulavaz par une STEP est connue, mais ne figure pas dans le contrat-rivière. Donc pas d'action en cours à ce niveau à l'heure actuelle. En ce qui concerne la Versoix, il n'est actuellement pas prévu de déconnecter la STEP de Versonnex (sur l'Oudar). Des projets de réalimentation des nappes phréatiques de la Versoix et de l'Allondon sont discutés, mais le principe se heurte à la volonté d'autonomie de l'approvisionnement en eau des communes et villages du Pays de Gex.

Cormorans: un fusil laser a été testé : il semble efficace pour effaroucher les harles, notamment dans les milieux boisés car la pénombre le rend plus efficace. Il devrait donc être possible d'effaroucher les harles de la Versoix sur les sites sensibles. D'autres essais seront conduits ce printemps.

Janvier 2011

La CP a reçu un courrier relatant des craintes quant au sous-dimensionnement de la **STEP qui rejette ses eaux usées dans le Creuson** (affluent de la Versoix). Au regard de l'urbanisation de la région, cette crainte semble fondée. L'info sera relayée à la police des eaux.

Un autre courrier demande des informations sur l'avancée du recours interjeté par l'Etat de Genève face au refus de l'administration fédérale d'entrer en matière sur **l'introduction de truites arc-en-ciel dans l'Arve**. Le dossier est entre les mains du tribunal administratif fédéral, et la DGNP n'a aucune information supplémentaire à ce sujet. Les documents produits par GREN et ECOTEC dans le cadre de ce recours seront distribués aux commissaires (Ndlr: résumé dans ce numéro de l'Info-pêche et visibles sur le site internet: agsp.ch)

Renouvellement des arrêtés sur l'Allondon et la Versoix : compte tenu des multiples courriers reçus en réponse aux propositions d'une sous-commission qui s'est prononcée sur une modification de ces arrêtés, la commission de la pêche a voté sur cette question après un long débat. Le huis clos est demandé le temps que la décision officielle soit communiquée par la DGNP.

RAMPINI
CONSTRUCTION



P'TITES NYMPHOS

• Des PCB aussi dans les canaux valaisans !!

Quatre poissons prélevés dans le canal des Mangettes, dans le district de Monthey (VS), ont montré une contamination par des PCB de type dioxine. Ils présentent des valeurs élevées, entre 13 et 47 picogrammes de PCB par gramme, soit largement au-dessus de la norme européenne qui est de 8 pg/g. La pêche est donc dorénavant interdite sur le tronçon situé entre l'intersection du canal des Mangettes avec la route cantonale St-Triphon-Collombey jusqu'à son embouchure avec le canal de Stockalper (2,6 km de linéaire).

Le gouvernement valaisan a chargé les services concernés de procéder à des prélèvements et analyses supplémentaires. La pêche, qui ouvre le premier dimanche de mars, est libre dans les autres cours d'eau valaisans.

Par ailleurs, d'autres poissons pêchés dans quatre cours d'eau valaisans fin 2010 ont été analysés, après une première campagne menée en 2008. Dans trois cours d'eau, aucun poisson ne dépassait la teneur en PCB, précise le canton. Les PCB ont été largement utilisés dans les transformateurs et condensateurs électriques. Ils sont interdits depuis 1986.

• L'affaire Tschäppät ... ou lorsque l'application de l'OPAn devient idiote et injuste !!

Ce 7 août 2010, Kurt Tschäppät s'installe sur la berge de l'Aar. A peine a-t-il sorti deux ou trois perches qu'un garde-pêche auxiliaire surgit : «J'ai pensé qu'il voulait contrôler mon permis et quand il s'est penché sur mes poissons, j'ai cru qu'il allait les mesurer», raconte le retraité. Mais que lui reproche le garde ? Une perche de 17 centimètres de long: «Vous ne l'avez pas tuée correctement !» assène le garde-pêche. Le pêcheur rétorque que le poisson était mort sans souffrir, mais l'auxiliaire ne veut pas l'écouter et le dénonce au juge. «On m'a traité comme un criminel, alors que je pratiquais mon hobby», insiste Kurt Tschäppät.

Résultat: 200 francs d'amende et 400 francs de frais. «Je n'en reviens pas : 600 francs la perche, c'est cher payé !» s'énerve-t-il. Comme il ne s'est pas opposé au mandat de contravention, persuadé que «ça ne servirait à rien», le peintre en lettres retraité a payé la facture.

Le retraité biennois, obéissant mais révolté, ne renoncera pas à lancer sa ligne car sa passion de la pêche est intacte. «Mais nettoyer les berges et soigner les alevins, comme je l'ai toujours fait, c'est fini !» prévient-il. Fini aussi les dons aux sociétés protectrices des animaux... jusqu'à concurrence de 600 francs!

Kurt Tschäppät, lui, sait que la loi doit être respectée. Mais il la juge excessive. Et surtout, il ne comprend pas pourquoi les pêcheurs professionnels sont dispensés de mise à mort en raison des masses de poissons capturés: «Les poissons souffrent dans les filets. Pourquoi s'acharner sur les pêcheurs amateurs ?» s'interroge le retraité.

PS: suite à une enquête auprès des pêcheurs et des services cantonaux, la FSP a présenté fin février 2011 une série de propositions de modifications à l'Ordonnance sur la Protection des Animaux (OPAn) qui vise à ne plus revivre de pareilles aventures. On vous tiendra au courant ... c'est promis !!

• Encore 2 nouvelles de la CP

- Un projet de recherche sur les caractéristiques génétiques des populations d'ombres communs de la région genevoise conduit par l'HEPIA (Lullier) montre que l'Allondon et la Versoix possèdent deux populations bien distinctes.

- Un ouvrage de dévalaison provisoire va être construit prochainement sur le canal Estier (Versoix). L'ouvrage de dévalaison du canal Baumgartner est quant à lui fonctionnel.

Menoge fermée à la pêche

Suite à pollution majeure de la Menoge le 30 septembre dernier, la pêche est interdite cette année sur la totalité du cours par arrêté du préfet de Haute-Savoie. Des analyses sont en effet indispensables pour savoir dans quelle mesure la contamination des poissons par des résidus de xylophène évolue au cours du temps. Le Foron de Fillinges reste ouvert à la pêche, mais la consommation de poissons est interdite.

L'Arve est belle ... vraiment ?

Les basses eaux de l'Arve ont révélé cet hiver un retour massif des graviers, ce qui est une nouvelle réjouissante pour tous ceux qui espèrent un retour de la reproduction naturelle sur ce cours d'eau. En revanche, les débits très faibles ont augmenté de manière spectaculaire les effets des eaux de rejet de la STEP de Vilette. Un coup d'œil sur le film bactérien qui recouvre l'ensemble du lit l'atteste avec force. Une rénovation rapide de cette STEP est donc indispensable !

• Calendrier 2011

Ouverture rivières : samedi 5 mars 2011 (Etang de Richelien)

Ouverture rivières limitrophes : samedi 12 mars 2011

Conf. des présidents - FSP : samedi 26 mars 2011 - Olten

Salon de la Pêche : 9 et 10 avril 2011 - Fillinges

AD de printemps de la FSP : samedi 7 mai 2011 - Zoug

Ouverture de l'Ombre (GE) : samedi 21 mai 2011

Passeport-vacances AGSP : samedis 30 juillet et 20 août 2011



BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



STATISTIQUES DES RIVIERES GENEVOISES : évolution sur 6 années (2004 à 2009)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|---|--|---|---|---|---|
| Total des permis dont pêcheurs actifs | 1014 dont 561 (55%) | 1064 dont 701 (66%) | 1062 dont 694 (65%) | 1108 dont 730 (66%) | 1101 dont 664 (60%) | 969 dont 724 (75%) |
| Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne : | 2.6 truites 0.12 ombres 0.14 brochets 6.12 perches. | 3.7 truites 0.07 ombres 0.14 brochets 4.59 perches. | 3.2 truites 0.06 ombres 0.102 brochets 4.49 perches. | 3.1 truites 0.08 ombres 0.18 brochets 8.25 perches. | 3.8 truites (F+AEC) 0.07 ombres 0.16 brochets 8.43 perches. | 2.5 truites (F+AEC)* 0.06 ombres 0.11 brochets 10.62 perches |
| Nombre total de captures pour tout le canton | 1'469 truites 66 ombres 80 brochets 3'436 perches | 2'605 truites 47 ombres 97 brochets 3'222 perches | 2'194 truites 43 ombres 71 brochets 3'117 perches | 2'279 truites 56 ombres 134 brochets 6'043 perches | 2'522 truites (F+AEC) 49 ombres 105 brochets 5'997 perches | 1'804 truites (F+AEC)* 43 ombres 80 brochets 7'690 perches |
| Fréquent. totales et moyenne par pêcheur actif | 11'214 moyenne = 20 | 16'076 moyenne = 23 | 15'310 moyenne = 22 | 16'723 moyenne = 23 | 15'839 moyenne = 24 | 14'380 moyenne = 20 |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône | 66 % | 63 % | 66,5 % | 67 % | 65 % | 64 % |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve | 28 % | 29 % | 26 % | 26 % | 30 % | 28 % |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon | 30 % | 29 % | 35 % | 34,5 % | 42 % | 35 % |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix | 38 % | 32 % | 34 % | 32 % | 32,5 % | 33 % |
| Espèces: nombre total de captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures du canton. | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| Le Rhône | Perche: 3'436 (100%) Truite: 359 (24.4%) Brochet: 66 (82.5%) Ombre: 4 (6%) | Perche: 3'222 (100%) Truite: 1'156 (44.4%) Brochet: 91 (93.8%) Ombre: 17 (36.2%) | Perche: 3'077 (98.7%) Truite: 648 (29.5%) Brochet: 67 (94.4%) Ombre: 2 (4.7%) | Perche: 6'018 (99.6%) Truite: 676 (29.7%) Brochet: 132 (98.5%) Ombre: 5 (8.9%) | Perche: 5'997 (100%) Truite: 661 (26.2%) Brochet: 102 (97.1%) Ombre: 3 (6.1%) | Perche: 7'685 (99.9%) Truite: 455 (25.2%) * Brochet: 75 (93.8%) Ombre: 6 (13.9%) |
| L'Arve | Truite: 496 (34%) Ombre: 15 (23%) | Truite: 653 (25.1%) Ombre: 7 (14.9%) | Truite: 621 (28.3%) Ombre: 6 (14%) | Truite: 549 (23.9%) Ombre: 3 (5.3%) | Truite: 465 (18.4%) Ombre: 2 (4.1%) | Truite: 394 (21.8%) * Ombre: 0 |
| L'Allondon | Truite: 283 (19%) Ombre: 12 (18%) | Truite: 203 (7.8%) Ombre: 3 (6.4%) | Truite: 325 (14.8%) Ombre: 5 (11.6%) | Truite: 453 (19.9%) Ombre: 18 (32.1%) | Truite: 601 (23.8%) Ombre: 21 (42.8%) | Truite: 188 (10.4%) * Ombre: 10 (23.2%) |
| La Versoix | Truite: 241 (16.4%) Ombre: 35 (53%) | Truite: 269 (10.3%) Ombre: 20 (42.6%) | Truite: 230 (10.5%) Ombre: 29 (67.4%) | Truite: 218 (9.5%) Ombre: 29 (51.7%) | Truite: 140 (5.6%) Ombre: 22 (44.9%) | Truite: 167 (9.3%) * Ombre: 27 (62.8%) |
| Autres petits cours d'eau | Aire: fermée depuis 1981 Laire: 7 truites Seymaz: 24 truites Drize: 26 truites Hermance: 14 truites | Aire: 123 truites Laire: 14 truites Seymaz: 20 truites Drize: 75 truites Hermance: 5 truites | Aire: 137 truites Laire: 24 truites Seymaz: 65 truites Drize: 123 truites Hermance: 6 truites / 1 ombre | Aire: 102 truites Laire: 42 truites Seymaz: 81 truites Drize: 117 truites Hermance: 8 truites / 1 ombre | Aire: 160 truites Laire: 65 truites / 1 ombre Seymaz: 39 truites Drize: 121 truites Hermance: 7 truites | Aire: 99 truites Laire: 81 truites Seymaz: 84 truites Drize: 91 truites Hermance: 9 truites |

* A noter que les chiffres ci-dessus diffèrent quelque peu des chiffres officiels car nous avons additionné les truites fario avec les truites arc-en-ciel (F+AEC).

Commentaires aux statistiques de captures 2009

(MP) Ci-dessous quelques enseignements et constatations pour l'année 2009. Comme l'année dernière, pour les truites, nous avons additionné les captures de truites fario avec celles des truites arc-en-ciel, ce qui explique que nos chiffres soient légèrement différents de ceux de la DGNP qui distingue ces deux espèces dans ses statistiques.

- Le nombre de preneurs de permis «rivières» en 2009 diminue de 132 unités (-12% par rapport à 2008) et cela s'explique très probablement par l'introduction dès janvier 2009 de la formation obligatoire des nouveaux pêcheurs (SaNa ou Brevet) en lien avec la modification de la Loi sur la Protection des animaux. Par contre on se réjouit de constater qu'en 2009 la proportion des pêcheurs actifs a augmenté de manière significative pour s'établir à 75% des preneurs de permis; en nombre absolu de pêcheurs actifs c'est presque le niveau atteint en 2007.

- Alors que l'année 2008 avait vu les captures de **truites arc-en-ciel** augmenter de manière spectaculaire (365 spécimens, dont la grande majorité à l'Etang de Richelien: 233). En 2009, le nombre d'arc-en-ciel capturées à Richelien est retombé à 62. En 2008, la deuxième source significative de truites arc-en-ciel était l'Allondon avec 79 poissons, en 2009 elles ne sont plus que 5. On en déduit que l'AAPPMA de Thoiry (F) a probablement interrompu ses déversements sur ce secteur en 2009. Par contre, le Foron, avec 35 truites arc-en-ciel capturées, se fait une petite (nouvelle) place dans le paysage de la pêche genevoise.

- **Le Rhône** reste le cours d'eau le plus fréquenté par les pêcheurs actifs genevois: 460 pêcheurs (432 en 2008) pour 7'152 fréquentations, ce qui fait en moyenne 15,5 fréquentations par pêcheur. Le nombre de captures y est en nette baisse au niveau des truites: 456 (661 en 2008). Par contre, ce cours d'eau fournit la quasi totalité des captures de perches: 7'685 (5'997 en 2008) et de brochets: 75 sur 80. La plus grosse truite capturée y mesurait 88 cm, alors que le plus grand brochet, 120 cm !! C'est aussi dans le Rhône que se capture la quasi totalité des barbeaux genevois: 25 sur un total de 27 en 2009.

- **L'Arve** est en 2009 encore en baisse pour le nombre de truites capturées: 394 poissons (465 en 2008) mais vu le recul global des prises de truites, cette rivière constitue encore malgré tout une valeur sûre puisqu'elle produit le 21,8 % du total des captures de truites à Genève. 206 pêcheurs (201 en 2008) ont pêché au moins une fois dans l'Arve pour un total de 2'265 fréquentations (2'764 en 2008) ce qui fait 11 fréquentations en moyenne par pêcheur et démontre que les pêcheurs d'Arve sont relativement peu nombreux mais très fidèles à cette rivière. La plus grande truite capturée dans ce cours d'eau mesurait 62 cm.

- Comme redouté, **L'Allondon** s'effondre au niveau des fréquentations mais aussi des captures. En effet, cette rivière conserve encore péniblement la 2^e place avec 35% des pêcheurs qui l'ont fréquentée au moins une fois en 2009. 256 pêcheurs y ont effectué 1'477 fréquentations (en moyenne 5,8 fréquentations par pêcheur) alors qu'en 2008 on était encore à 8,1 sorties par pêcheur actif. La plus grande truite capturée mesurait 65 cm. En 2009, il ne s'y est capturé que 188 truites (601 en 2008), soit une **diminution impressionnante** de plus de 68% des prises conservées d'une année à l'autre. Cette différence s'explique par le déversement clandestin effectué en automne 2007 de plusieurs centaines de truites fario de mesure par des pêcheurs peu éclairés, dans l'espoir (Ndlr: illusoire !) de refaire un fond de rivière grâce à leur supposées excellentes capacités de reproduction ... **le résultat est là** : ce déversement n'aura contribué d'aucune manière au développement du cheptel de truites sauvages de la rivière mais simplement augmenté temporairement la fréquentation de la rivière par des pêcheurs «cueilleurs» attirés par cette mise à l'eau irresponsable !!

- Pour sa part, **La Versoix** augmente au niveau de ses fréquentations (les déserteurs de l'Allondon !?) : 242 pêcheurs (216 en 2008) pour 1'796 fréquentations (1'446 en 2008) ce qui donne 7,4 fréquentations en moyenne par pêcheur (6,7 en 2008) et augmente légèrement les captures à 170 truites (140 en 2008) ce qui constitue un peu moins de 10% des captures totales de truites du canton. Quoi qu'il en soit, ce magnifique cours d'eau abrite en hiver d'énormes **truites lacustres** (poisson de l'année 2011 !!) qui fraient un peu partout mais dont la descendance ne semble pas encore beaucoup profiter au cheptel de truites sédentaires de la rivière. La plus grosse truite de la Versoix mesurait 83 cm, encore une lacustre très probablement.

- Au sujet des **ombres** : comme constaté depuis plusieurs années, leur nombre de captures s'est stabilisé entre 40 et 50 poissons par année, dont plus de 60% dans la Versoix. Le deux plus gros ombres conservés : 48 cm (1 dans l'Allondon et 1 dans la Versoix).

- **Les autres petits cours d'eau**: vu le nombre assez restreint de truites capturées sur ces petites rivières, les conditions (crues, étiages, présence d'oiseaux piscivores) peuvent influencer fortement les résultats d'une année à l'autre.

L'Aire est en nette diminution pour les captures de truites mais remplit toujours son rôle de cours d'eau à gestion «sociale» avec 99 poissons capturés (160 en 2008), provenant exclusivement de déversements.

La Seymaz remonte bien la pente avec 84 truites (39 en 2008).

La Drize est en diminution: 91 truites (121 en 2008).

La Laire est en augmentation constante depuis 2004 et a fourni 81 truites en 2009 (65 en 2008).

Le Foron, nouvellement ouvert à la pêche en 2009 suite à une convention passée avec la Fédération de Haute-Savoie, a vu la capture de 35 truites arc-en-ciel et 5 truites fario.

Enfin **l'Hermance** ferme la marche avec seulement 9 truites capturées en 2009 (7 en 2008), même si seuls 11 pêcheurs ont effectué 53 sorties sur ce petit cours d'eau, les débits extrêmement faibles voire des assècs constatés depuis plusieurs étés sont, parmi d'autres, des causes indéniables de ce très faible niveau de captures.

Trois questions à ... Jean-Daniel Pilotto, biologiste et pêcheur

Son activité professionnelle le conduit depuis de nombreuses années à effectuer les suivis piscicoles de l'Allondon. Il est donc particulièrement bien placé pour répondre à nos questions.

1. Comment expliquer la baisse du nombre de poissons adultes sur l'Allondon alors qu'une partie de ceux-ci est censée être protégée par la taille légale de capture ?

Après la pollution d'août 2001, l'Allondon considérée comme « morte » avait été désertée par la plupart des pêcheurs. Grâce à une pression de pêche et des prélèvements très réduits, les alevinages effectués par la suite ont favorisé la reconstitution d'un peuplement piscicole abondant et caractérisé par le retour de truites de belle taille. A partir de 2004, les pêcheurs sont revenus en masse et ont exercé une très forte pression sur ce peuplement.



Malgré la taille légale de 33 cm qui protège une partie des poissons adultes, cette pression s'est soldée par une surexploitation de la ressource puisqu'entre 2006 et 2008 les pêcheurs ont prélevé plus de la moitié des poissons adultes présents, ce qui est beaucoup trop pour être durable ! Notons encore que cette baisse des effectifs de grandes truites a aussi été favorisée par une banalisation de l'habitat qui est la conséquence des crues de plus en plus brutales générées par l'urbanisation du bassin versant. Ainsi, même si la taille légale de 33 cm a certainement permis de limiter les dégâts, elle n'a pas suffi à contrebalancer les effets conjoints d'une pression de pêche excessive et d'une dégradation de l'habitat. Dans la situation actuelle, il faut considérer que

si l'Allondon peut encore accueillir un peuplement salmonicole de qualité, elle n'offre plus un rendement comparable à celui des années 1970 où les captures annuelles se comptaient par milliers. Ces dernières années, l'évolution des effectifs de poissons adultes montre que cette rivière ne peut pas supporter un prélèvement annuel de plus de 200 truites environ sans accuser une chute marquée de son capital de géniteurs. Cette dernière remarque souligne l'importance prédominante du nombre de poissons prélevés par rapport à la taille de capture. En effet, si l'on parvient à limiter la quantité de truites prélevées à une valeur compatible avec une exploitation durable, la taille légale de capture n'a plus d'importance et il devient au contraire préférable que les prélèvements se fassent aux dépens de poissons immatures plutôt que de géniteurs adultes.

2. Quelles sont, dans les grandes lignes, les points critiques auxquels les gestionnaires devraient être particulièrement attentifs dans les années à venir s'ils souhaitent vraiment le retour d'une souche rustique sur l'Allondon ?

Tout d'abord il faut préciser ce que l'on entend par « souche rustique ». Il s'agit de poissons pas forcément indigènes mais qui présentent un patrimoine génétique leur permettant de réussir leur adaptation dans le milieu naturel (résistance aux aléas que sont les crues, les étiages, les prédateurs ou les maladies ; réussite de la reproduction naturelle...). Cette notion est différente de celle de « souche indigène » qui implique des poissons originellement natifs et qui, par la force des choses, sont rustiques puisqu'adaptés au cours d'eau concerné depuis de nombreuses générations (sauf en cas de domestication bien entendu !).

Si l'on veut qu'une souche plus rustique puisse se développer dans le futur, la meilleure option consiste à favoriser le recrutement par des poissons ayant réussi leur adaptation au milieu naturel. De ce point de vue, la qualité de « rusticité » ne se limite pas à la souche indigène mais peut se développer à partir d'autres lignées pour autant que les géniteurs aient résisté à la pression sélective du milieu d'accueil. Toutefois, du point de vue de la biodiversité, la souche indigène devrait être respectée en évitant tout repeuplement sur les secteurs où elle est encore présente (ex. Grand Journans amont).

Pour le gestionnaire, il faut d'abord se définir sur le type de pêche que l'on entend favoriser. Comme vu précédemment, si le but visé est une importante exploitation halieutique, l'Allondon n'est plus à même de fournir les poissons en suffisance. En conséquence, cette option implique des déversements de truites capturables, ce qui est contraire à toute gestion durable et néfaste aux poissons sauvages qui subsistent encore et malgré tout dans cette rivière. En automne 2007 et en 2008, un pas a été franchi dans ce sens avec le déversement de surdensitaires (fario et arc-en-ciel) sur le cours français et limitrophe de l'Allondon. Comme d'habitude avec ce type de « gestion », la plupart de ces poissons ont disparu sans laisser de trace et n'ont pas permis de redresser les captures qui ont fortement chuté dès 2009. De même, la tendance qui se dessine ces dernières années avec des mises à l'eau pléthoriques de truitelles de pisciculture sur les parties françaises et limitrophes du bassin versant va à l'encontre de l'objectif rusticité. En effet, même si ces poissons sont réputés de « souche sauvage », ils ne comportent aucune garantie de rusticité et, déversés en quantités excessives, ils rentrent en compétition et limitent la survie des truitelles sauvages qui sont seules à pouvoir revendiquer cette qualité. Il faut également mentionner le fait que les déversements incriminés ont été réalisés à partir de la souche de l'Ain, ce qui va à l'encontre de la

biodiversité car si les « belles zébrées » sont parfaites dans leurs cours d'eau d'origine, elles n'ont jamais été présentes dans l'Allondon.

L'autre option consiste à viser l'aspect récréatif de l'activité pêche plutôt que le rendement. De ce point de vue, l'évolution du cheptel piscicole après la pollution de 2001 montre que l'Allondon peut encore permettre le développement d'un peuplement de truites très intéressant pour autant que les prélèvements restent faibles. Contrairement à la précédente, cette option est compatible avec le développement d'une souche rustique puisqu'elle implique de limiter drastiquement les prélèvements pour maintenir un stock de géniteurs permettant d'assurer un recrutement naturel suffisant. Cette option devrait toutefois s'envisager conjointement avec diverses actions sur le milieu naturel dans le but d'améliorer la capacité d'accueil du cours d'eau, comme par exemple les tentatives réalisées en 2010 sur le parcours mouche. Enfin, toutes les actions visant à favoriser la reproduction naturelle par l'aménagement et l'entretien des ruisseaux frayères sont très bénéfiques pour la rusticité puisqu'elles font intervenir des géniteurs sauvages qui ont résisté aux aléas naturels.


Pour finir, notons que la « rusticité » d'une population n'est pas seulement un concept théorique. En effet cette qualité est à même de revitaliser la population et de permettre d'augmenter les prélèvements à terme ... mais il s'agit là d'une voie qui prend plus de temps que le déversement de surdensitaires.


3. Comment expliquer l'apparition de la MRP sur l'Allondon ? Les translocations de poissons pourraient-elles en être la cause ?

En 2010, l'analyse de quelques poissons par le Service d'Etat compétent a permis d'identifier des symptômes correspondant à la Maladie Rénale Proliférative. Toutefois, rien ne permet d'exclure que cette maladie n'était pas déjà présente bien avant - voire peut-être depuis toujours - et il n'est donc pas établi qu'elle soit récemment apparue dans l'Allondon. Cela dit, il est évident que d'une manière générale les translocations de poissons sont des opérations à risque susceptibles de véhiculer des pathologies et donc de faire apparaître de nouvelles maladies.

Dans le cas de l'Allondon, il est tout à fait possible que la MRP était déjà présente dans le passé sans toutefois provoquer d'impact significatif. Pour rappel, jusqu'à la fin des années 1980 l'Allondon était un cours d'eau strictement salmonicole et les seules espèces présentes étaient les truites, les ombres et les chabots. Depuis plusieurs années, on constate l'apparition de nouvelles espèces comme le vairon, la loche et l'épinoche, voire le chevaine et le barbeau dont plusieurs individus ont été observés jusqu'aux Feuilletières en 2010. Il s'agit là d'une évolution qui est reliée à un réchauffement significatif de l'eau au cours de ces dernières décennies et c'est ce point en particulier qui peut poser problème. En effet, on sait que le développement de la MRP nécessite une température de l'eau dépassant les 15 degrés pendant une certaine durée, or si ces conditions ne se produisaient pas dans le passé (ou seulement exceptionnellement comme en 1976), il se pourrait que les changements climatiques globaux rapprochent de plus en plus les conditions thermiques de l'Allondon de la zone à risque où la MRP peut se développer et provoquer des mortalités piscicoles. L'affaire reste donc à suivre et des éléments nouveaux viendront sans doute compléter les informations dans les prochaines années.



 **Implenia** Les spécialistes en travaux hydrauliques.



Implenia conçoit et construit pour la vie. Avec plaisir. www.implenia-construction.com



Deux études sur les truites arc-en-ciel « genevoises » sont disponibles !

(C.E.) Dans le cadre du recours interjeté par Genève suite au refus de l'administration fédérale d'entrer en matière sur l'introduction de truites arc-en-ciel dans le Rhône et l'Arve urbain, deux expertises ont été commandées par l'Etat afin de documenter pour le compte du tribunal administratif fédéral l'expérience genevoise dans ce domaine. Produites par les bureaux GREN et ECOTEC, ces études sont disponibles sur le site de l'AGSP. En voici néanmoins un résumé bref et non exhaustif, que nous avons pris la liberté de commenter. Les rapports indiquent qu'aucune population reproductrice de truites arc-en-ciel sédentaires n'a été trouvée dans les affluents du Léman ou du Rhône genevois ces dernières décennies. En revanche, des tributaires du Léman, dont la Versoix, ont régulièrement accueilli jusqu'à la fin des années quatre-vingt des truites arc-en-ciel reproductrices issues du lac.

Origine des géniteurs

Les marquages des poissons de pisciculture ont permis de montrer que la quasi totalité des géniteurs retrouvés dans la Versoix était issus des repeuplements en truitelles effectués dans les eaux genevoises du Petit Lac. Aucun géniteur contrôlé ne provenait d'un lot de poissons adultes directement déversé dans le cours d'eau. Un fait qui démontre encore une fois que les déversements en poissons adultes sont inutiles du point de vue de la reproduction.

Succès de la reproduction

Les suivis ont également montré que les arc-en-ciel d'un an étaient très peu présentes sur la Versoix. Cette quasi disparition des juvéniles est attribuable à une forte mortalité ou à une migration précoce vers le lac. Les expériences de marquage ont également prouvé que la mortalité de cette espèce est plus élevée que celle des truites fario indigènes. On apprend de plus que la disparition cette petite population reproductrice de truites arc-en-ciel est imputable aux pêcheurs eux-mêmes, puisque l'ouverture de la pêche en rivière (début mars) mettait fin au frai par élimination des géniteurs présents sur les frayères !



Géniteurs de truite arc-en-ciel mâle et femelle provenant du Léman et capturés par pêche électrique dans l'Aubonne sur un site de frai en 1985 (âge : 2 ans env., Longueur > 50 cm).

Compétition

La compétition avec les truites fario indigènes semble négligeable dans le Léman, mais il n'en est pas de même sur les frayères et sur les zones de grossissement. Le danger le plus important étant un risque de surcreusement des frayères en raison d'un décalage dans le frai des deux espèces. Le risque de compétition est par contre plus important avec les ombres, puisque les deux espèces occupent plus ou moins les mêmes secteurs sur les cours d'eau. En revanche, la proposition de l'OFEV consistant à déverser des truites fario triploïdes (et donc stériles) est jugée bien trop risquée pour les fario sauvages, car ces poissons occupent la même niche écologique que les poissons indigènes. Or, et compte tenu de la croissance rapide et du taux de survie hivernal important des fario triploïdes, le risque d'une compétition sévère qui tournerait en défaveur des fario sauvages est jugé bien plus important avec des fario triploïdes qu'avec des truites arc-en-ciel. Un comble !

Recommandations

Les risques de compétition interspécifique entre truites fario et arc-en-ciel étant possibles uniquement sur les frayères, et comme les déversements en poissons adultes ne participent pas à la reproduction naturelle, il est jugé sans risque de déverser des truites arc-en-ciel adultes sur le Rhône urbain. Par ailleurs, le taux de captures des arc-en-ciel étant décent (entre 30 et 40% des poissons remis sont capturés), une telle pratique pourrait permettre de fidéliser les pêcheurs sur les secteurs urbains. Sur l'Arve, la présence des arc-en-ciel est possible, mais devrait être soigneusement contrôlée de manière à ne pas interférer avec la population d'ombres communs, dont le retour semble possible même à court terme. Dans tous les cas, un rempoissonnement en truites arc-en-ciel triploïdes, donc stériles, est jugé comme étant le plus judicieux.

Taux de capture des poissons déversés

Les deux expertises citées plus haut donnent de plus des chiffres connus sur la capture des poissons de pisciculture, mais leur pertinence mérite d'être rappelée. Les poissons surdensitaires sont en effet très rapidement capturés par les pêcheurs : les chiffres présentés montrent que plus de 80% des captures le sont dans les 4 jours suivant le déversement, et uniquement à proximité du lieu de lâcher ! Seul 2% des captures de ces poissons sont réalisées une année après le déversement... Dans le cas des truites fario, les chiffres donnés sont du même ordre de grandeur : 70% des captures proviennent du premier jour de pêche. Après 4 jours de pêche, 80% des captures sont déjà réalisées. En d'autres termes, les déversements de truites adultes, tant fario qu'arc-en-ciel, ne produisent un effet sur la pêche que dans les jours qui suivent le déversement, et uniquement sur les lieux des lâchers. La rentabilité piscicole est donc extrêmement localisée et faible.

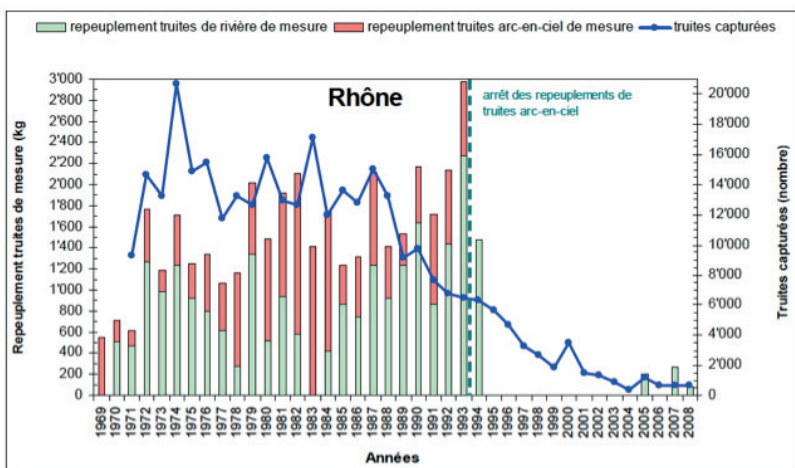


Figure 1 : Evolution des captures et du repeuplement en truites de mesure dans le Rhône genevois (le repeuplement en truitelles fario et/ou lacustres, qui a été réalisé tout au long de la période considérée n'est pas représenté)

D'un point de vue plus général, l'analyse de ces données est riche d'enseignements sur l'Arve et le Rhône, puisqu'on constate que l'augmentation des rempoissonnements entre 1984 et 1994 ne parvient pas à compenser la chute du nombre des captures qui débute à la fin des années quatre-vingt sur le Rhône, et dès le milieu des années septante sur l'Arve. L'essentiel du rendement élevé de la pêche de l'époque, soit environ 80% des captures, était ainsi lié à la productivité naturelle de ces deux cours d'eau...

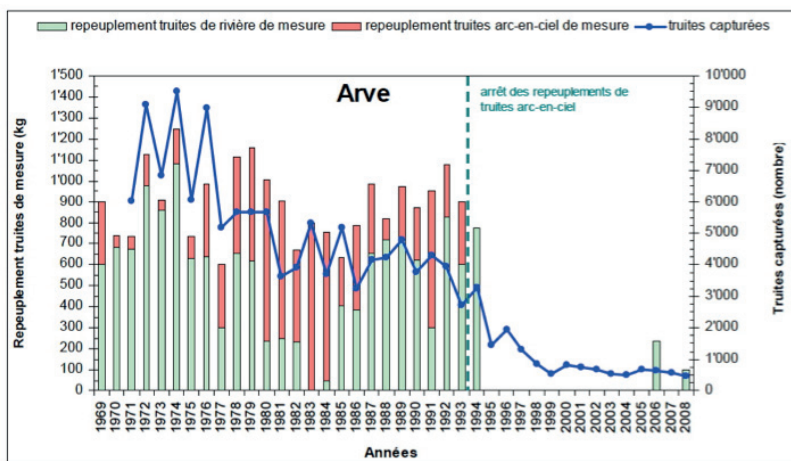


Figure 2 : Evolution des captures et du repeuplement en truites de mesure dans l'Arve genevoise (le repeuplement en truitelles fario et/ou lacustres, qui a été réalisé tout au long de la période considérée n'est pas représenté)

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

Frayer avec les truites

Je ne connais pas beaucoup de spécialistes des poissons qui ne soient pêcheurs et bien peu de naturalistes s'intéressent à ces animaux magnifiques. Le fait qu'ils vivent sous l'eau n'est pas étranger à cet état de fait et nous pensons, à tort, qu'ils évoluent à l'abri de nos regards.

Les illustrations dans les ouvrages sont révélatrices, à cet égard : les poissons sont représentés, comme apprêtés sur un linge de cuisine, avant de les passer au four !

Excepté quelques estampes japonaises de carpe sous un nénuphar, les aquarelles de Hainard (dans le livre de Dottrens) et ses exquises gravures, je n'ai pas beaucoup d'autres images en tête, de poissons de nos lacs, rivières et étangs dans leur milieu naturel...

Et pourtant, avec patience et persévérance, que de belles observations possibles !

J'ai passé bien du temps cet hiver à rechercher des frayères de truites fario dans l'Allondon et de truites lacustres dans la Versoix et j'avoue ne pas avoir eu beaucoup de succès. Les remontées ont été précoces et les conditions d'observation n'ont pas toujours été favorables. La seule belle rencontre d'un couple sur une frayère, je la dois à M. Moll, que je profite de remercier chaleureusement, ici.

La frayère au-dessus de laquelle se tiennent les truites de notre image, se trouve dans un petit canal, juste à l'aval d'une chute, dans une eau bien oxygénée.

Les deux truites, d'une trentaine de centimètres, se tiennent flanc contre flanc sur la cuvette, dont les cailloux, déjà grattés, sont plus clairs qu'aux alentours. Les poissons n'ont pas l'air de faire d'effort pour se maintenir sur place, pourtant, je sens la force du courant dans les mouvements de leurs nageoires : une dorsale se déploie ou une queue s'étale et se referme. Les deux poissons ondulent très lentement dans le flux.

Je les observe attentivement. Ils disparaissent aussitôt que je focalise sur les reflets en surface et réapparaissent dès que je fais la netteté sur eux : deux réalités que l'oeil ne peut percevoir en même temps...

Le mâle est comme aimanté au flanc de la femelle, pourtant, à intervalles réguliers, il part brusquement pour mettre en fuite un rival que je n'arrive pas à voir et revient prendre son poste à droite ou à gauche de la femelle...

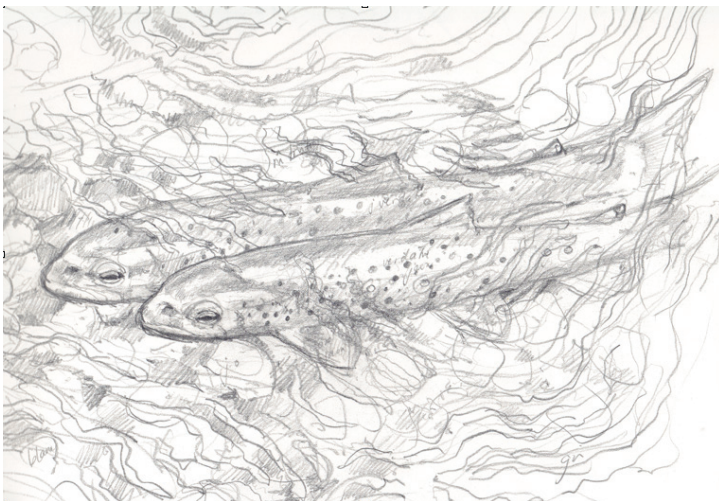
Cette dernière se couche parfois sur le flanc (qui apparaît scintillant) et dans un mouvement convulsif, gratte de sa queue la frayère, puis se remet en place.

Alors que le mâle était absent pour un bref instant et que la femelle venait de gratter, j'ai observé une plus petite truite à robe zébrée et d'apparence bien plus sombre, qui a passé en trombe au-dessus de la cuvette. Un mâle satellite qui a certainement déposé sa laitance, sur les oeufs...

Après quelques heures passées en compagnie des poissons et bercé par le bruit apaisant de la petite chute d'eau, je déploie mes jambes engourdis et quitte discrètement les lieux.

En revenant sur le site, le lendemain, dans l'espoir de continuer mes observations et de poursuivre mon étude de dessin, j'ai constaté que la frayère n'était plus occupée...

Pierre Baumgart - peintre graveur animalier



Comme je suis installé un peu en hauteur, jumelles sur trépied, je vois les truites, en perspective. Pour le dessinateur soucieux de représenter ce qu'il voit, cela leur donne un profil un peu particulier, qui fait penser aux représentations des dauphins sur les fontaines du 18ème siècle.

Joseph LIPARTITI nous a quittés

Suite au décès de Monsieur Joseph LIPARTITI, dit Pino, détaillant d'articles de pêche à Genève et annonceur dans notre journal, le comité et les membres de l'AGSP expriment leur profonde sympathie à ses proches ainsi qu'à sa famille et particulièrement à son épouse Martine.



NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche - Février 2011

Réputée mais menacée: la truite lacustre est le poisson de l'année 2011

La Fédération Suisse de Pêche porte ainsi un coup de projecteur sur une espèce de grande importance halieutique mais qui est étonnamment menacée dans sa pérennité. La truite lacustre est sur la liste rouge et les centrales hydroélectriques lui barrent littéralement le chemin. Les captures de truites lacustres se font de plus en plus rares. La cause de ce recul n'est pas à trouver auprès des pêcheurs amateurs ou professionnels, qui auraient "surpêché" la truite lacustre pour la qualité exceptionnelle de sa chair. Non, ce sont des conditions bien plus complexes qui ont mené à la régression drastique de ce poisson noble.

Une multitude de menaces

Comme le saumon, la truite lacustre remonte dans les rivières et les ruisseaux afin de se reproduire. Les obstacles sur le chemin de cette migration empêchent encore trop souvent les géniteurs d'atteindre leurs lieux de ponte. Inversement, les turbines des centrales hydroélectriques sont un piège mortel pour les géniteurs et les juvéniles dévalant des zones de frai. La gestion par éclusées (rapides variations de débit) des centrales hydroélectriques est particulièrement dangereuse car elle provoque l'assèchement des frayères. De plus, une qualité d'eau insuffisante diminue le succès de la reproduction.

Par conséquent, la Fédération Suisse de pêche exige :

- Plus aucune nouvelle centrale hydroélectrique qui entrave la montaison et la dévalaison des truites lacustres.
- Amélioration du franchissement piscicole (montaison et dévalaison) des installations hydro-électriques.
- Revitalisation des cours d'eau de montaison et construction de bassins de rétention pour réduire les effets négatifs de la gestion par éclusées.
- Mesures de régulation lorsque le nombre d'oiseaux piscivores dépasse la moyenne.

Les pêcheurs sont impliqués

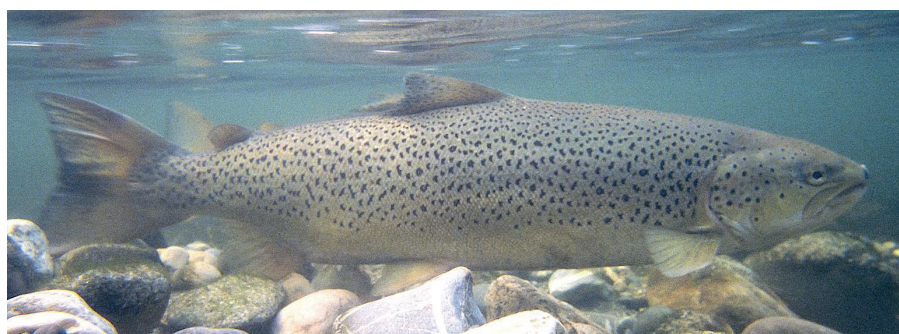
Les pêcheurs peuvent également apporter leur contribution afin que la truite lacustre ait de meilleures chances de survie dans nos eaux. Les tailles minimales de capture visent à empêcher la capture de poissons n'ayant pas atteint l'âge de se reproduire. Cependant, cela n'est pas suffisant. En effet, à la fin de l'été, lorsque les truites lacustres rejoignent leurs lieux de reproduction, les poissons capturés mesurant plus de 45 cm devraient être remis à l'eau, afin de ne pas mettre en péril les cheptels. Ainsi, la Fédération Suisse de Pêche en appelle à la responsabilité des pêcheuses et pêcheurs : c'est là que l'on différenciera ceux qui ne s'intéressent qu'à la capture immédiate de ceux qui s'engagent en faveur de la préservation durable de la truite lacustre.

Le lac de Constance comme modèle

La promotion de la truite lacustre nécessite une approche intégrée. Qualité de l'eau, habitats diversifiés et gestion halieutique adaptée doivent fonctionner de manière concertée. Sur le lac de Constance il a été prouvé qu'une telle approche peut être couronnée de succès. Les conséquentes mesures de soutien et de protection adoptées depuis 25 ans ont abouti à une augmentation du taux de captures ainsi qu'à un remarquable accroissement des remontes de géniteurs dans les affluents.

Ce qu'il faut savoir de la truite lacustre

La truite lacustre (*Salmo trutta forma lacustris*) porte, selon les régions, des appellations diverses : lacustre, truite de lac, sardinière, truite argentée, grande truite, saumon lacustre, truite de fond, etc. Sa taille moyenne varie de 40 à 80 centimètres, au maximum jusqu'à 120 à 130 centimètres. Poids de 10 à 15 kilos, au maximum jusqu'à 35 kilos. Longévité : jusqu'à 15 ans. La truite lacustre vit essentiellement dans les lacs et dans leurs affluents et effluents. Les poissons les plus âgés (truites de fond) vivent jusqu'à 70 mètres de profondeur alors que les poissons les plus jeunes (truites pélagiques) se situent plutôt dans les couches d'eau superficielles. Les juvéniles se nourrissent majoritairement de petits animaux (insectes, invertébrés, plancton), les adultes également de poissons. En Suisse, la truite lacustre se retrouve dans tous les grands lacs du Plateau et des Préalpes ainsi que dans les lacs du pied sud du Jura et du Tessin. La truite de



lac ne se différencie pas de la truite de rivière comme espèce (même génotype). Il s'agit en fait uniquement d'une forme différente liée à l'habitat. Extérieurement, l'absence de taches rouges sur ses flancs la différencie de la truite de rivière. Un prospectus contenant tous les principaux renseignements sur la truite lacustre est dès à présent disponible à l'adresse www.sfv-fsp.ch.

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche, rivières, mouche, lacs et traîne. Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
PARKING BATEAU et VOITURE 50 m.

Abu Garcia **MITCHELL**

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch

PÊCHE
SPECIALISTE PÊCHE LAC MACHE

Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillings
74250 Fillings
74250 Fillings
TEL: 0033450311191
www.salonpechenature.com

Specialiste des Pêches sportives Mouches-Leurres

LE ROND DANS L'EAU
TEL. 04 50 31 11 91

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?***

Que le gestion patrimoniale de l'Allondon et la Versoix soit imposée par la Commission Européenne ??

Sociétés membres : Amicale TOS-Lémanique La Carougeoise
Les Bouvières Les Pêcheurs de l'Ombre

DEMANDE D'ADHESION (No 59 - Mars 2011)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____
No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard* Brevet Pêcheur Sportif *
- Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

| | | | |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|
| AGSP | EBENER Christophe | 29, rue de la Tambourine | 1227 CAROUGE |
| AMICALE TOS-Lémanique | MAZZOLA Maurice | 239, rue de Bernex | 1232 CONFIGNON |
| LES BOUVIERES | HAYOZ Christophe | 4b, ch. de l'Aulne | 1212 GRAND-LANCY |
| LA CAROUGEIOISE | BRINER Charles | 116, ch. de la Montagne | 1224 CH.-BOUGERIES |
| LES PECHEURS DE L'OMBRE | HONEGGER Jean-Luc | 255, rue de Bernex | 1233 BERNEX |

Site de l'AGSP : www.agsp.ch
Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch
Site des Bouvières: www.bouvieres.ch